



## **La problématique de la biosécurité en Afrique**

TRAORÉ Grégoire

Maitre-assistant

Université Alassane Ouattara de Bouaké

### **Introduction**

L'introduction des OGM dans les cultures et les modes alimentaires des populations africaines, suscitent des préoccupations qui ne pourraient se soustraire à l'analyse philosophique. « Depuis quelque temps, en effet, les manipulations génétiques et la privatisation du vivant sont devenus des enjeux majeurs que les multinationales tentent d'imposer au monde entier (...) ».

Bien que des expériences sur les OGM, notamment sur le maïs et le coton transgénique, montrent qu'ils constituent des avantages pour l'homme parce qu'ils représentent un énorme potentiel biotechnologique pour la promotion du bien-être des êtres humains, cependant, il faut reconnaître qu'ils renferment des risques aussi bien pour la santé de l'homme que pour la biodiversité. Certains États et Institutions communautaires africaines telles que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Inter-État de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILS), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'Union Africaine (UA), etc., à l'instar de l'Union Européenne (UE), se sont dotés d'un cadre juridique en matière de biosécurité parce qu'ils considèrent que le seul rempart face aux risques des biotechnologies est leur encadrement juridique. L'objectif visé par ces États et Institutions est moins d'interdire les OGM que d'encadrer leur utilisation et leur transfert et leur manipulation. Si cette stratégie juridique de contrôle se justifie à cause des inconvénients qu'ils comportent pour la santé humaine et l'environnement, il y a que l'analyse des faits sociologiques et le mode d'administration des États africains, nous laisse perplexe quant à la mise en application véritable de ces dispositions biosécuritaires. L'attitude des États africains pourrait relever d'un pur mimétisme que d'une réelle volonté de les contrôler. Cet article met en évidence les enjeux des mesures biosécuritaires pour l'Afrique (I), les difficultés à relever le défi biosécuritaire au regard des dispositions socio-politique, économique, institutionnelle et écologique dont elle bénéficie (II), mais surtout se propose de contribuer à la recherche de solutions pratiques et éthiques aux problèmes biosécuritaires en Afrique (III).



L'allure visiblement socio-politique de ces questions n'exclut pas la prise en compte de l'analyse philosophique pour mieux mettre en évidence les complexités éthiques auxquelles se heurtent les choix décisionnels en matière de biotechnologie en Afrique. En d'autres termes, la réflexion sur les biotechnologies se pose fondamentalement comme une réflexion philosophique. Elle oblige la philosophie à prendre position dans les débats actuels sur les biotechnologies au cœur desquels se joue l'avenir de l'homme. Que peut-on attendre de la philosophie qui ne saurait se tenir en retrait devant cette situation qui interpelle la conscience humaine ? Ne s'agit-il pas pour la philosophie d'interpeller les politiques publiques et sociales afin qu'elles trouvent les réponses appropriées aux problèmes liés à l'utilisation des biotechnologies ? Pour être évident et efficace, ce rôle régulateur de la philosophie devra consister à identifier les obstacles à la mise en place de mesures biosécuritaires en Afrique.

Les obstacles sont d'ordre politique, philosophique, technique, économique, social et idéologique. Économique parce que certaines politiques économiques en Afrique sont en contradiction avec les systèmes de protection sociale des populations. La question de l'utilisation des biotechnologies est parfois alimentée par des discours politiques, propagandiste qui ne tiennent pas compte des conditions sociales des populations. Technique parce que les États ne disposent pas de moyens techniques capables de les contrôler. Philosophique et idéologiques parce que certaines conceptions du monde peuvent influencer l'adoption de mesures biosécuritaires et même encourager l'intégration des OGM dans le mode de vie des populations au mépris des règles de sécurité. Social parce que les États africains, compte tenu de leur état de pauvreté, sont quasiment dépendants des États européens, grands pourvoyeurs d'OGM. Méthodologique parce que certains principes tel que le principe de précaution et de prévention qui sous-tendent la mise en place des mesures biosécuritaires peuvent être difficilement applicables du fait du contexte socio-économique africain.

Au regard de tous ces obstacles, il apparaît évident que la survie de l'agriculture biologique et les efforts de protection de la santé humaine et de l'environnement sont hypothéqués. Dans ce cas, deux positions s'imposent : soit les États africains affichent une réelle volonté de contrôler les OGM, soit ils font la promotion d'une agriculture biologique capable d'assurer une sécurité alimentaire à leurs populations. Mais, comment y parvenir devant les urgences (alimentaire, pauvreté, sociologique) qui se présentent à eux de façon impérieuse ? Les mesures de prévention et de précaution sont-elles suffisantes pour relever le défi biosécuritaire ?



## **I- Les enjeux de la biosécurité en Afrique**

Le concept de biosécurité est un concept qui est composé de deux vocables : *bios* qui veut dire vie et de *securitas*. La sécurité est, en effet, l'ensemble de dispositions pour assurer la protection des individus. Elle a pour but d'empêcher un accident, d'atténuer les conséquences d'une chose. Ainsi, la biosécurité est destinée à la prévention des risques liés aux biotechnologies. Elle se présente comme l'ensemble des mesures dont le but est d'assurer la protection de l'homme et de l'environnement au regard de la manipulation d'organismes pathogènes et des organismes génétiquement modifiés. La plupart des pays africains, à l'instar de l'Union européenne, adoptent un mécanisme juridique afin de faire face aux risques qui sont liés aux biotechnologies. Afin de permettre à tous les pays de disposer des conditions favorables pour relever ces défis, les États ont institué un cadre juridique et institutionnel dont le but est de canaliser les risques potentiels ou réels liés au développement et à l'utilisation des biotechnologies. La finalité est de garantir la santé des populations, la protection de l'environnement et des tissus socio-économiques par l'application du principe de précaution dans l'utilisation des biotechnologies. En effet, « le principe de précaution est inclus dans les directives concernant la biosécurité ». Les mesures biosécuritaires relèvent de la volonté des États à mettre en place des dispositifs pratiques en vue d'atténuer les conséquences négatives des OGM sur l'environnement et la santé humaine.

Depuis les conférences de Stockholm (1972), de Rio (1992) et de Johannesburg (2002), on assiste à l'institution de textes juridiques relatifs à la protection de l'environnement à travers le monde. Ce tissu normatif est la preuve d'une prise de conscience des problèmes environnementaux par les États. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de 1992 demandait déjà à cet effet, aux pays membres, d'instaurer un instrument juridique international capable d'établir des mécanismes qui garantissent la sécurité en biotechnologie. Un accord international sur la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de cette convention s'est imposé avec une impérieuse nécessité. Il s'appuie sur « le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biologiques ». Ce protocole (adopté en janvier 2000 à Montréal et entré en vigueur le 11 septembre 2003) qui a pour but de garantir un niveau approprié de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes génétiquement modifiés est au fondement de la biosécurité. Il a pour objectif d'élaborer un cadre propice à l'utilisation des biotechnologies dans l'environnement afin de réduire leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine. C'est dans le cadre de ce protocole



de Cartagena que l'Union africaine a proposé une loi modèle. « La législation africaine sur la biosécurité, a été élaborée et finalisée, sous l'égide de l'Union africaine, par un comité d'expert de 35 pays membres de l'Union à Addis-Abeba, Ethiopie en mai 2001. L'objectif de cette législation est d'harmoniser les législations existant en matière de biosécurité et de faciliter l'adoption d'un système de biosécurité commun à toute l'Afrique. Elle utilise la liberté d'action laissée par le Protocole de Cartagena (...) ».

Cette législation africaine montre tout l'intérêt pour les États africains à protéger leur environnement naturel contre toute contamination des organismes génétiquement modifiés. L'enjeu pour les pays africains de protéger leur environnement naturel provient du fait qu'ils réalisent qu'une mauvaise utilisation des OGM pourrait compromettre l'avenir de leurs populations. Si les organismes génétiquement modifiés peuvent être considérés comme une prouesse scientifique, cependant ils ont des impacts avérés sur le milieu naturel. L'impossibilité d'y apporter une réponse claire et évidente, exige que nous adoptions une attitude basée sur la précaution. Le manque de méthodes scientifiques et techniques fiables concernant cette pratique, nous l'impose. « On ne connaît pas encore les conséquences à moyen et à long terme de la culture ou de la consommation des produits génétiquement modifiés. On les découvre peu à peu. Les études sur les risques sont très insuffisantes et montrent que tout n'est pas contrôlé ». L'adoption du principe de précaution s'avère nécessaire d'autant plus que les risques existent.

Des études scientifiques prouvent que les OGM sont à la base de l'apparition de nouvelles maladies telles que le cancer, la maladie d'Alzheimer, etc. Gilles Eric Seralini, chercheur en biologie moléculaire à l'Université de Caen et son équipe soutiennent que leur consommation chez les rats accroît le risque de cancer ainsi que leur taux de mortalité. Pour ce biologiste, le maïs transgénique serait non seulement mortel pour les rats, mais aussi pour les hommes. C'est dire que le dépassement des barrières naturelles de la physiologie par le croisement avec des caractéristiques génétiques obtenues *in vitro* n'est pas sans danger. La vie végétale et animale peut en pâtir de façon irréversible. Des voix dans la communauté scientifique française se sont levées pour dénoncer les résultats de cet éminent chercheur parce qu'elles estiment que les résultats ne sont pas concluants scientifiquement. Cependant, il faut reconnaître que ces résultats restent suffisants pour renforcer la suspicion qui plane sur les OGM. C'est un signal de plus qui doit conduire à l'application du principe de précaution.



Par ailleurs, le cas de la viande chevaline qui défraye aujourd'hui la chronique est la preuve que nul n'est à l'abri des risques biotechnologiques. Le transfert transfrontalier de produits génétiquement modifiés est une menace réelle si on tient compte du potentiel de contamination qui lui reste rattaché. Des individus sans scrupule pourraient intentionnellement introduire dans certains pays des OGM sans respecter les règles biosécuritaires. L'idéal est que tous les États fassent preuve de vigilance en prenant les mesures qui s'imposent, parce que la question de la gestion de l'environnement engage l'avenir de l'humanité.

## **II- Les obstacles à l'application des mesures biosécuritaires en Afrique**

S'il est évident que la plupart des États africains sont en train de se doter d'un dispositif biosécuritaire afin de faire face aux risques éventuels liés à l'utilisation des OGM, il faut reconnaître que toutes ces mesures sont affaiblies par des problèmes de plusieurs ordres. Les mesures biosécuritaires sont parfois affaiblies par les contraintes exercées par de grandes firmes industrielles biotechnologiques et les pays économiquement puissants. Des Institutions internationales comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et des organisations de charité comme Catholic Relief Service (CRS), en offrant aux populations victimes de catastrophes naturelles, des aliments génétiquement modifiés montrent qu'elles ont adopté les AGM comme un palliatif aux fléaux qui frappent certains pays sinistrés. L'utilisation des OGM est une réalité en Afrique et la pauvreté qui y sévit est un alibi pour leur introduction sur ce continent. « Les OGM entrent dans les pays par plusieurs portes : la recherche, les importations, les aides alimentaires et les semences notamment ». Les importations et les aides qu'apportent les pays riches aux pays pauvres sont souvent des canaux d'entrée des OGM sur leur territoire. D'ailleurs, la vente des semences aux agriculteurs africains par le biais des ONG peut être un facteur de contamination des cultures traditionnelles parce qu'au « niveau international, il n'existe pas encore d'étiquetage systématique pour permettre aux consommateurs d'identifier des semences GM. De plus, certains lots de semences étiquetés comme "non OGM" peuvent être légèrement contaminés ». Le manque de contrôle méthodique des OGM favorise leur entrée frauduleuse dans les territoires africains. Ainsi, les États-Unis et l'Europe grands pourvoyeurs des États africains en matière d'aide alimentaire, peuvent user de subterfuges, de procédés illégaux et même de méthodes dissuasives pour faire entrer des OGM sur ces territoires malgré la volonté partagée de ne pas les utiliser. Par exemple, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) interdit aux gouvernements de prendre des mesures strictes concernant l'importation alimentaire. Comptant sur l'expertise des pays



occidentaux, certains pays africains les acceptent sur leurs territoires. Généralement, ces produits sont transgéniques. Cette situation rend la biosécurité vulnérable. Par ailleurs, les pays africains cèdent sous le coup de la pression que les industries semencières exercent sur eux. Elles leur font miroiter l'idée que les biotechnologies sont une solution aux problèmes de la démographie qui accroît la famine en Afrique. Ainsi, elles demandent aux pays africains la levée de mesures trop restrictives en matière de biosécurité. La Banque mondiale, par exemple, invite les pays africains bénéficiaires d'aides financières à s'inscrire dans la logique d'un règlement favorisant la vente, l'introduction des plantes GM, les essais de plantes transgéniques, etc. « Un autre acteur clé l'« industrie » de biosécurité, qui a émergé et est en train de vouloir convaincre les gouvernements d'essayer de retourner leur situation vulnérable à leur avantage. Certains consultants en biosécurité exhortent les gouvernements à se tourner vers l'industrie des semences pour bénéficier des fonds qui couvriraient ». C'est ce qui explique le fait que certaines organisations ou Institutions de promotion des OGM considèrent que les agriculteurs, au regard de la situation de pauvreté et de famine qu'ils vivent, ont besoin de cette nouvelle technologie. Des institutions et des États développés financent des projets de recherche ou apportent leur assistance technique aux pays africains dans le domaine du développement des OGM.

« La pression exercée pour la culture des plantes génétiquement modifiées fait partie de la tendance vers la privatisation de la recherche-développement en agriculture, un phénomène observé depuis quelques temps dans d'autres régions du monde et qui est en train de gagner l'Afrique. La culture des plantes génétiquement modifiées introduit toute une série d'éléments nouveaux dans la recherche-développement en agriculture, notamment les brevets qui ont accru les contrôles des multinationales sur la recherche publique et sur la fourniture de semences au niveau mondial. Grâce aux brevets qu'elles détiennent sur les cultures génétiquement modifiées, les compagnies peuvent interdire aux agriculteurs de conserver des semences d'une année à l'autre. Une fois qu'un agriculteur a choisi de cultiver des plantes génétiquement modifiées, il lui est difficile de revenir sur son choix, en particulier face aux campagnes agressives de marketing et de ventes opérées par les compagnies et au soutien largement répandu que les Institutions gouvernementales accordent à ces cultures. Ce sont les multinationales, et non les agriculteurs, qui auront la capacité de décider quelles plantes doivent être cultivées et comment ».



Les entreprises biotechnologiques ont investi des sommes colossales dans la recherche si bien qu'elles ne prennent pas suffisamment de temps pour étudier sérieusement les effets des OGM sur la santé humaine et sur l'environnement. L'intérêt financier ou plus précisément combler le manque à gagner est le défi qu'ils veulent vraiment relever. Aussi, éviter les surcoûts liés à l'observation des mesures de précaution devient-il préférable. À l'occasion de la *convention sur la biodiversité et le protocole de Cartagena* tenue à Kuala Lumpur en Malaisie le 27 février 2004, « les pays industrialisés produisant et exportant les OGM ont fait valoir que l'étiquetage était trop complexe et avait beaucoup de chance d'entraîner que différents OGM se mélangent à des produits non modifiés génétiquement ; conduirait à une discrimination non nécessaire des OGM sur le marché et ferait qu'il serait très coûteux de séparer les organismes génétiquement modifiés des organismes non modifiés génétiquement pendant les processus de production et de distribution, en particulier lorsqu'il s'agit de produits agricoles. » Les multinationales contrôlent le secteur agricole en Afrique. La promotion des OGM est faite suivant des intérêts économiques et financiers. Dans un contexte de pauvreté généralisée, les partisans des OGM mettent en avant la question de la rentabilité et de profit.

Ce sont les multinationales des pesticides qui sont à l'origine de la pression exercée pour l'introduction du génie génétique dans l'agriculture. Ils pensent que les cultures génétiquement manipulées résoudront certaines contraintes liées aux profits et ouvriront la porte à de nouveaux marchés dont ils espèrent tirer des profits considérables. Ils ont pour cela investi massivement dans les biotechnologies agricoles, achetant les compagnies de semences et assurant le contrôle sur la recherche-développement. La plupart des gouvernements et des institutions de recherche publique en Afrique ne sont pas opposées à ces développements. Au contraire, ils sont devenus des alliés de cette industrie, la soutenant et souvent dirigeant le mouvement pour la commercialisation des cultures GM.

Les techniques traditionnelles de gestion des cultures sont considérées comme désuètes parce qu'elles ne génèrent pas assez d'argent. C'est la raison pour laquelle les firmes cherchent à développer les OGM en Afrique. « Les premières cultures introduites illustrent les stratégies commerciales des multinationales ». Ainsi, « les régions ciblées sont les régions pratiquant la culture commerciale du maïs et du coton, car ces cultures bénéficient déjà de débouchés



commerciaux bien établis ». On peut donc dire que l'introduction des OGM est exclusivement dictée par des intérêts économiques. Dans cette perspective, il est évident que ce qui intéresse prioritairement les multinationales, ce sont les cultures commerciales.

L'un des problèmes qui pourraient constituer un obstacle à la mise en place de mesures biosécuritaires est celui qui relève de l'idéologie. Certaines idéologies alimentées par des conceptions philosophiques et scientifiques pourraient faire que les mesures biosécuritaires soient abandonnées parce qu'elles laissent croire que les modifications qui surviennent dans le monde sont naturelles, voire légitimes. Ce qui veut dire que la psychose entretenue autour des OGM n'a pas de raison d'être. C'est pourquoi, Louis-Marc Houdebine estime que « le monde de la recherche ne manque pas de mégalomanes et paranoïaques ». Ainsi pour lui, « l'important est que la société se donne des règles et des lois ainsi que les moyens de les faire respecter ». Parlant des biotechnologies, il estime que « ces opératoires sont certes nouvelles dans la mesure où, le plus souvent, elles créent des situations inédites, mais leurs effets ne portent que sur un nombre strictement limité de caractères génétiques. Comme toute innovation importante, elles constituent une chance et représentent un risque ». Par ailleurs, en se fondant sur une théorie darwinienne, celle de la mutabilité des organismes vivants, il montre que de façon naturelle, les organismes connaissent des mutations. Ainsi, dans l'ordre naturel, les organismes vivants subissent des mutations qui leur sont imposées par les conditions défavorables de la nature et l'organisation de leurs propres structures. Dans ce processus, chaque individu peut s'altérer et même disparaître. Cette déstructuration des gènes met l'individu en péril puisqu'il accroît sa vulnérabilité. Mais, elle lui donne l'opportunité de se transformer ou de s'adapter. L'adaptabilité est donc une dimension de l'espèce vivante. On peut donc se retrouver devant une nouvelle espèce. Ainsi, l'influence combinée du milieu et de la modification de la structure des gènes permettent la formation d'une nouvelle espèce. « Tout cela met en relief le caractère aléatoire de notre espèce, mais aussi le fait que les espèces ont subi et subissent encore des modifications considérables, selon des schémas non prédéterminés ». Dans cette perspective, on peut soutenir que pour Houdebine, les organismes se transforment sous l'influence d'un environnement naturel ou d'un milieu artificiel. Les mutations sont inscrites dans le processus de variabilité et d'évolution de l'espèce. Il est évident que l'action humaine ne peut être incriminée puisqu'elle ne fait qu'accélérer un processus naturellement établi.





Pour Houdebine, l'intérêt d'une technique puissante telle que la biotechnologie se présente dans le rapport que l'on établit entre ses inconvénients et ses avantages au cours de son application. Ainsi, l'intérêt pour une technique est lié à son usage. La mise en application d'une technique est un indice de vérification de l'intérêt que l'on lui accorde. Cet intérêt est d'autant plus vrai pour les organismes génétiquement modifiés que pour les organismes biologiques. Il est vrai que l'introduction d'une technique nouvelle dans une société désorganise ou déstructure ses habitudes tant sur le plan économique que social. C'est la raison pour laquelle il est important qu'un ensemble de moyens de contrôle et de surveillance soient mis en place pour orienter la dynamique de cette technique afin que le consommateur profite de ses avantages parce que rien ne prouve dans l'absolu que celui-ci n'éprouve aucun intérêt pour elle. Reprenant les propos d'un biologiste, Houdebine pense qu'il est possible que les OGM connaissent un succès si les consommateurs leur accordent un intérêt particulier. Cet intérêt s'évalue en fonction des avis qu'ils émettent sur la qualité des produits qu'elle leur propose. Il considère, par ailleurs, que dans un système démocratique, il n'est pas souhaitable que des décisions soient prises en se fondant sur des condamnations des OGM en dépit du caractère raisonnable qu'elles semblent présenter.

Pour cet auteur, « l'agriculture traditionnelle a permis et permet encore à des communautés humaines de vivre ; mais elle ne peut nourrir qu'un nombre limité d'individus et demeure fortement dépendante des caprices de la nature ». Il est bon d'accorder un intérêt à tout ce que peut nous apporter les OGM. Dans les OGM tout n'est pas à condamner. C'est la méconnaissance de certaines pratiques liées aux biotechnologies qui nous pousse à les refuser. On peut donc soutenir que Houdebine est un défenseur de l'agriculture OGM. Selon lui, l'agriculture biologique, malgré les avantages qu'elle semble présenter, comportent également des risques. Les déjections animales utilisées comme engrais ont le même degré de contamination que les engrais chimiques. « Certains observateurs ont également noté que les engrais organiques étaient à l'origine de la contamination croissante par des champignons microscopiques dont certains sont porteurs de toxine déconseillés à la consommation ». Il considère que rejeter les OGM en se fondant uniquement sur le discours de ceux qui les détestent ou les repoussent, s'apparente à une méthode publicitaire. En effet, « vilipender les OGM en tenant des propos alarmistes est une stratégie publicitaire qui permet à certains vendeurs de mettre en valeur leurs produits biologiques ».



Les conditions écologiques constituent un problème à la mise en place des mesures biosécuritaires du fait de la pollinisation. Des erreurs de dissémination des semences d'OGM sur des espaces ouverts font que des cultures biologiques peuvent être contaminées. La pollinisation en tant qu'un processus naturel de transport de pollen des étamines jusqu'au stigmate d'une fleur de la même espèce, favorise la fécondation des cultures biologiques. Par ce processus, des plantes OGM qui ne sont pas cultivées dans un espace confiné, peuvent contaminer les autres cultures qui se trouvent à proximité. Ce qui signifie que l'effort entrepris par les États afin de protéger la santé des populations peut être vain. « Avec les cultures génétiquement modifiées, de tels risques existent, mais cette fois-ci, il sera impossible de retirer le produit au cas où des effets nocifs seraient découverts après la mise en culture car les gènes modifiés peuvent se répandre très vite par la pollinisation croisée et la reproduction ». Par ailleurs, les inégalités naturelles entre les États peuvent être un obstacle aux mesures biosécuritaires. Les pays sahéliens vivent des réalités écologiques qui sont différentes de celles des États qui ont un couvert végétal forestier. L'abondance des pluies et la fertilité des sols dont bénéficient ces pays, font qu'ils ont peu de problèmes alimentaires. Il est difficile de demander à un pays qui est assailli par des problèmes alimentaires, d'observer des règles biosécuritaires.

Déjà le Programme Alimentaire Mondial commence à faire ses prévisions alarmantes sur les pertes de production céréalière que les criquets risqueraient de faire subir au Mali (...). En clair, ceci signifie que l'aide alimentaire sera indispensable dans les mois à venir pour les populations qui seront sinistrées. En prenant les devants, le PAM prépare les esprits à faire venir de l'aide alimentaire qui pourrait être OGM. Car il se trouve qu'actuellement le PAM s'approvisionne presque exclusivement aux USA où tout le maïs est transgénique ou contaminé par le maïs transgénique. Cette situation risque d'aboutir à une forme d'introduction des OGM dans notre sous-région sahélienne. L'argument de ce genre de catastrophe sera de dire qu'on aura laissé des humains mourir de faim au nom d'un principe de précaution par rapport aux nourritures transgéniques.

L'un des problèmes qu'on ne saurait occulter est celui de la migration de populations. En Afrique, le partage des semences dans les communautés africaines est monnaie courante. Sans le savoir, les populations se transmettent des OGM. Ce qui constitue une menace pour la biodiversité



africaine. Les populations qui partagent des frontières communes échangent entre elles des semences. Ce qui encourage ces populations à de telles pratiques, c'est la capacité de rentabilité qui semble être rattachée à la culture des semences OGM. Par solidarité, elles échangent les semences. À travers ces échanges informels basés sur la transmission des semences transgéniques, les paysans peuvent affecter des plantes sauvages qui ont une même parenté. Tout cela contribue à modifier la structure biologique des plantes sauvages qui, pour la plupart du temps servent à soigner les maladies. Ainsi, les vertus thérapeutiques des plantes sont capables d'être annihilées par les nouvelles composantes que leur apportent les OGM. La perméabilité des frontières favorise également de telles pratiques. Les mouvements transfrontaliers rendent difficile le contrôle les échanges commerciaux. Les frontières en Afrique sont constituées uniquement de postes de police sur les voies principales de telle sorte que les migrations se font sur les voies secondaires. En outre, il y a le problème de corruption des douaniers qui ne perçoivent pas réellement le danger des OGM. Avec la proportion inquiétante de la corruption, des agents détournent le devoir de protection sociale de l'État vers des intérêts personnels.

Le problème de technique de gestion des OGM est à prendre en compte en Afrique. « Les nations africaines ne possèdent pas l'expertise, l'équipement, l'infrastructure, la législation et les systèmes de surveillance nécessaires à l'application de mesures de biosécurité efficaces pour les cultures GM. Elles manquent aussi de moyens financiers pour les développer et auront donc à rechercher des financements extérieurs, ce qui accentuera le poids de leurs dettes extérieures ».

Pour des raisons de géopolitique, les États africains se sont engagés dans des politiques de gestion de l'environnement qui ne correspondent pas à leurs réalités socio-culturelles et politiques. La majorité des États africains s'inscrivent dans des programmes de développement qui leur sont dictés par les puissances extérieures, alors qu'ils ne disposent pas de moyens techniques de leur encadrement ou de leur accompagnement. Les processus biosécuritaires ont du mal à trouver une assise solide en Afrique parce que le personnel technique en charge de ces questions ne dispose pas d'informations fiables. Ce qui veut dire que les dispositions juridiques ne suffisent pas. Il faut que les États africains se dotent de moyens techniques similaires à ceux des États développés parce que rien n'indique que les promoteurs d'OGM mettent à leur disposition l'expertise et les moyens techniques crédibles qui permettent de prendre en compte les risques liés à l'utilisation des OGM. En Afrique, il existe une absence réelle de laboratoires de détection des OGM. Les équipements sont sommaires, sans performance technologique pour les détecter. Il existe un personnel



techniquement non qualifié et parfois éthiquement déficitaire qui peut se laisser berner par les promoteurs d'OGM. Les intérêts économiques qui accompagnent la production des OGM pourraient renforcer cette idée. En effet, « les risques générés par les OGM pour l'environnement et la santé sont mal compris et ils sont particulièrement dangereux pour l'Afrique où il y a peu de moyens pour la recherche en santé publique et pour l'application des réglementations ».

Le problème de l'implication des populations et des consommateurs dans la prise de décisions concernant les OGM est un obstacle à la mise en place des mesures biosécuritaires. Pour Houdebine, les informations apportées aux populations sont parfois partiales, partielles, étriquées, inaccessibles et même entachées de mensonges. En d'autres termes, les informations sur les OGM ne restituent pas toute la vérité à leur sujet. En général, ce sont les gouvernements qui décident de leur utilisation ou de leur interdiction sans consulter les consommateurs. Les informations pourraient donner l'opportunité aux populations de se faire leur propre opinion sur le problème en question. Dans ce cas, elles peuvent adhérer en toute conscience et en toute liberté à la décision prise. Or, il y a une volonté manifeste à camoufler la vérité aux populations. « Un très grand nombre de gens demandent qu'on leur explique enfin de quoi il est vraiment question lorsqu'on parle d'OGM, pour cesser d'assister, impuissants, à une polémique dont les règles paraissent obscures ». Cette question touche de près la vie des populations parce que les biotechnologies proposent de nouvelles méthodes de se soigner et de se nourrir. Les populations ne peuvent pas vivre dans l'ignorance de tout ce qui concerne leur propre vie. D'ailleurs, les populations paysannes qui sont directement concernées par ces questions ne disposent pas d'un niveau d'instruction sur les enjeux des OGM. Elles adhèrent aux discours qui font la promotion des OGM à cause des intérêts économiques et financiers qu'elles en tirent. Les paysans cèdent facilement aux pressions économiques parce qu'ils sont confrontés à des difficultés sociales. Ils vivent dans une incertitude financière suscitée par le souci constant de faire face aux charges familiales.

Au plan politique, rien n'indique que les dirigeants politiques ne sont pas conscients des dangers liés aux OGM, mais les complexités sociales auxquelles ils sont appelés à faire face font qu'il est difficile de les refuser. Les enjeux politiques poussent ceux-ci à faire la promotion des OGM plutôt que d'attirer la conscience des populations sur les risques qu'elles encourent. Les dirigeants politiques hésitent entre la gestion des risques et celle liée aux dangers. Le risque est la possibilité que quelque chose d'indésirable, de fâcheux peut se produire. C'est quelque chose dont on ne souhaite pas la présence. Par exemple, le fait de trop manger peut entraîner une indigestion.



Le risque, c'est ce qui est probable, c'est-à-dire susceptible de se réaliser. Il est moins grave que le danger. Le danger est la possibilité d'un dommage grave. Il est évalué en terme d'immédiateté parce qu'il fait appel à des problèmes urgents. L'Africain se préoccupe peu de ce qui s'inscrit dans une perspective à long terme de sorte que chez lui, le risque n'est pas une composante essentielle de ses actions. Il n'y a que la notion de danger qui compte pour lui. Ainsi, pour le dirigeant politique, l'avenir, c'est ce qui est au-delà de son mandat. En outre, le manque de rigueur dans le fonctionnement des États africains fait que les OGM peuvent circuler sans un contrôle préalable des instituts de recherche. La méthodologie de veille constante en matière de précaution se heurte donc à deux facteurs : l'absence de conscience du risque et le manque de rigueur.

Le principe de précaution qui se présente comme une solution aux risques associés aux biotechnologies se trouve confronté dans sa mise en application à des réalités socio-économiques des États. Le cas de la Zambie, Malawi, Zimbabwe et de la Mozambique qui ont opéré des choix différents face aux OGM montre que ce principe est confronté à de réels problèmes. En effet, malgré, la sécheresse qui prévalait en 2002 et la menace de la famine, la Zambie a rejeté l'aide alimentaire des États-Unis (premier pourvoyeur du Programme Alimentaire Mondial). Cette réaction atteste de la volonté de certains pays africains à faire face à l'importation des produits OGM. Par contre, des pays comme le Zimbabwe, la Malawi et le Mozambique ont accepté cette même aide.

À partir du moment où le refus des OGM a été clairement exprimé, le gouvernement zambien a fait appel à la communauté internationale sur la base du respect de la souveraineté. Le Japon et la Hollande ont ainsi envoyé une aide équivalente à 1500 tonnes au PAM, et ont été suivis par la Tanzanie et le Kenya. La commission européenne et l'Ouganda ont débloqué des fonds pour permettre à ce pays d'acheter l'alimentation non OGM souhaitée ou de subventionner les cultures de maïs et haricots pour lutter contre la famine. Par ailleurs, précisons que le Zimbabwe, le Malawi et la Mozambique ont finalement accepté l'aide alimentaire américaine contenant du maïs transgénique, à condition que ce dernier soit moulu avant d'être importé afin d'éviter qu'il ne soit utilisé comme semence.



L'urgence en matière alimentaire contraint la plupart des pays africains à accepter les OGM sans exiger des mesures de contrôle. Mais, cette attitude aussi étonnante et contradictoire qu'elle paraisse, atteste d'un manque de volonté des États africains à adopter des mesures communes en matière de gestion des OGM. S'il est évident qu'on assiste à une certaine disposition des États africains à faire face au problème des OGM, il faut reconnaître que celle-ci n'est pas véritablement visible sur tout le continent.

### **III- Solutions aux problèmes de la biosécurité**

L'efficacité de la volonté des paysans africains doit être liée à la détermination politique et économique de l'Europe de les accompagner dans leur choix en matière d'OGM. Le défi biosécuritaire est complexe. Les OGM mettent en jeu des intérêts fondamentalement occidentaux avant d'être des intérêts africains. Derrière la question des OGM, se profile des enjeux économiques. Il s'agit des intérêts des firmes dont la charge fiscale constitue un support économique pour les États occidentaux. Les firmes qui financent les projets de développement en Afrique sont soutenues par des décisions politiques en Europe. C'est ce qui explique le fait que les choix politiques en Afrique dans le domaine agricole sont difficiles. C'est la question de l'autonomie ou de l'indépendance économique. Il est vrai que les OGM peuvent avoir un impact négatif sur les populations, mais devant des situations sociales, politiques et économiques complexes, les États africains se sentent obligés de prendre des mesures urgentes qu'ils estiment salutaires pour les populations. Seule une indépendance économique des États africains peut permettre de financer des projets de développement qui tiennent compte de leurs réalités socio-culturelles. Par ailleurs, pour une question d'efficacité pratique, il est important que les pays industrialisés acceptent d'accompagner l'Afrique dans la gestion des OGM. Au nom de la solidarité internationale, ils doivent donner les informations justes sur les risques liés à leur utilisation. Une certaine éthique doit primer dans le transfert des biotechnologies et dans les échanges des informations sur les risques encourus.

Cependant, pour ne plus que les États africains dépendent de la politique internationale en matière agricole, ils ne leur reste qu'une seule option. Ils doivent développer des stratégies agricoles qui tiennent compte de leurs réalités sociales et économiques. Les sociétés africaines, en effet, disposent de savoirs qui leur permettent d'accroître leur agriculture. En associant les moyens locaux à des technologies performantes, ils parviendront à faire face au problème de famine et de pauvreté qui constitue l'alibi de l'entrée des OGM en Afrique.



Si les gouvernants veulent s'attaquer sérieusement aux besoins des petits agriculteurs, ils doivent s'occuper des autres questions : celle de la répartition des terres et des contraintes du marché, et celle des pratiques et des technologies abordables qui fonctionnent avec des moyens locaux, comme la gestion des sols et de l'eau, les stratégies de conservation de la biodiversité, et les cultures en association. Les agriculteurs africains sont compétents et disposent des savoirs nécessaires ; ils sont responsables de la plus grande partie de l'innovation qui a réussi en Afrique. Les faibles taux de productivité qui sont souvent cités lorsqu'on parle de l'agriculture africaine sont le résultat de la pauvreté, des mouvements de population, de la guerre, du colonialisme, et des contraintes imposées par l'environnement.

L'implication des populations aux processus décisionnels en Afrique est aussi importante. Mais, elle ne suffit pas dans la recevabilité ou le rejet des OGM parce que la réalité sociale des États peut influencer durement les choix politiques. Les débats publics en Afrique sur la problématique des OGM sont encourageants. Mais pour qu'ils aboutissent à des résultats probants, il faut que les dirigeants politiques s'y engagent sérieusement. Les politiques de développement agricole sont soutenues par des choix politiques imposés aux populations. Il est important que les dirigeants s'occupent à approfondir à leur propre niveau la problématique des OGM en prenant des décisions sur une base démocratique. En Afrique, il n'existe pas une légitimation sociale des populations sur les questions politiques. Les choix politiques sont insidieusement orchestrés avant d'être imposés aux populations. L'implication des paysans africains aux projets de recherche en matière agricole est importante. Les paysans doivent être associés aux choix des semences qui conviennent à leurs habitudes et à leur mode de vie. L'imposition des OGM peut transformer leur mode de production, leur rythme de production, leurs objectifs de production et surtout leur mode de vie impliquant leurs habitudes alimentaires. En effet, le goût en matière de nourriture participe de la culture des peuples. Bien que les biotechnologies tentent de reproduire les mêmes goûts pour les OGM, il faut reconnaître qu'ils présentent un arrière-goût qui fait qu'ils sont la plupart du temps rejetés par les populations. Leur participation aux projets de recherche peut permettre de trouver des solutions idoines, d'une part aux problèmes qui servent d'alibi à l'introduction des OGM et, d'autre part aux risques qui sont suscités par leur manipulation.

Le développement de l'agriculture traditionnelle pourrait être orienté vers les marchés locaux et nationaux. Ce qui encouragerait non seulement le développement des produits vivriers,



mais aussi l'autonomie des paysans et la souveraineté alimentaire. Les produits vivriers assurent la sécurité alimentaire des États africains. Mais pour que les politiques agricoles sur le vivrier soient une réussite, il faut que les produits vivriers soient achetés à des prix équivalents à ceux qui sont pratiqués dans l'achat des produits commerciaux tels que le café, le cacao, l'anacarde, etc. Les États ont besoin de développer des stratégies agricoles qui permettent à leurs populations de se prendre en charge dans le domaine alimentaire. Certes, les cultures commerciales participent à leur progrès économique, mais la priorité doit être accordée aux produits vivriers qui assurent la survie des populations. La famine qui sévit en Afrique, rend les États dépendants des pays développés, pays pourvoyeurs d'OGM et d'aides alimentaires. Pour s'opposer aux projets d'OGM proposés par les multinationales occidentales, il est nécessaire que les pays africains se donnent les moyens pour financer leurs propres projets de recherche en matière de développement de produits agricoles biologiques.

### **Conclusion**

L'attitude ambiguë des États africains à l'égard des OGM, nous laisse perplexe quant à leur volonté à prendre des dispositions biosécuritaires pour protéger l. Il est vrai que les conditions écologiques défavorables et les crises sociales entravent la mise en place de ces dispositions, cependant, il faut reconnaître que les États africains pour des raisons structurelles sont incapables d'élaborer des stratégies de développement agricole qui assurent une véritable sécurité alimentaire des populations. Aussi longtemps qu'ils seront dans l'incapacité de mettre sur pied un programme de gestion fiable de leur environnement, ils resteront toujours dépendants des États occidentaux en matière alimentaire. L'Afrique restera une zone d'expérimentation pour les nouveaux produits que ces pays mettent sur pied. L'idéal serait qu'à partir du moment où les risques réels des biotechnologies ne sont pas encore connus, qu'elle adopte le principe de précaution. Mais, dans la situation de survie dans laquelle elle se trouve, il est difficile d'envisager sérieusement cette perspective. Pour que le principe de précaution soit appliqué dans toute sa rigueur, il faut que les pays africains résolvent le problème de la sécurité alimentaire. Les conditions de dépendance dans lesquelles ils se trouvent vis-à-vis de l'occident ne le permettent pas pour l'instant. Peut-être que les biotechnologies modernes connaîtront le même sort que les biotechnologies traditionnelles qui, après avoir été longtemps décriées, ont survécu aux attaques dont elles ont été victimes. D'ailleurs, le manque d'impassibilité des populations africaines et de moyens techniques de contrôle, laissent penser que les OGM finiront par s'imposer d'eux-mêmes. Dans tous les cas, il appartient aux États





d'apprécier la situation et de prendre les mesures qui s'imposent. Seulement, cette appréciation doit tenir compte des perspectives d'analyse portant sur le long terme.

L'introduction des OGM dans les États africains montre la volonté des multinationales à prendre en main le contrôle de l'agriculture dans les États africains parce que derrière la question des OGM se trouvent des enjeux économiques. Le contrôle politique de l'agriculture échappe peu à peu aux États africains face à leur pression. Cette situation est favorisée par le manque de rigueur dans la gestion des États. Mais, l'agriculture est un secteur sensible qui ne saurait être géré avec légèreté. La survie des populations en dépend. D'ailleurs, les problèmes sanitaires que les OGM soulèvent, montrent qu'ils peuvent être dangereux pour l'homme. Certaines maladies qui étaient considérées comme celles des pays riches, font leur apparition en Afrique. Celles-ci ont sans doute émergé avec la modification des habitudes alimentaires des populations. L'introduction des OGM en Afrique s'est faite sans que les États africains aient pris la mesure de leurs conséquences sur l'environnement et la santé des hommes. Ils ont accepté les OGM sur leurs territoires alors qu'ils ne disposent pas de moyens de leur évaluation. Pour sortir de cette situation, deux voix s'offrent à eux. Soit ils consentent à l'introduction des OGM sur leurs territoires; soit ils adoptent une politique agricole basée sur le développement des cultures locales. C'est une question de volonté politique.

## **Bibliographie**

Alexis Roy.- Les experts face aux risques/les cas des plantes transgéniques, PUF, 2001.

Anne Fagot-Largeault, *L'éthique environnementale*, Paris, Édition Sens, 2000.

David Le Breton, *La sociologie du risque*, Paris, P.U.F., 1995.

Edward Osborne Wilson, *La Diversité de la vie*, Paris, Odile Jacob. 1993.

Gérard Granier, Yvette Veyret, *Développement durable. Quels enjeux géographiques ?*, dossier n°8053, Paris, La Documentation française, 3e trimestre 2006.

Gilbert Hottois et Jean-Noël Missa, *Nouvelle encyclopédie de bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

Hans Jonas, *Le principe responsabilité*, Trad. Jean Greich, Paris, Cerf, 1991

Hervé Le Guyader, "La biodiversité : Un concept flou ou une réalité scientifique ?", *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°55, février 2008, p.7-25.



Hicham-Stéphane Afeissa (Textes réunis et traduits par), *Éthique de l'environnement, Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin, 2007.

Michel Chauvet & Louis Olivier, *La Biodiversité, enjeu planétaire : préserver notre patrimoine génétique*, Éditions Sang de la terre, Paris, 1993.

Pierre Jacquet & Laurence Tubiana (dir.), *Regards sur la Terre 2008, L'annuel du développement durable ; Dossier : Biodiversité, nature et développement*, Presses de Sciences Po, coll. *Annuels*, Paris, 2007.

Quentin Lesiourd, « Beaucoup d'espèces vivantes restent à découvrir », Ouest-France. Mis en ligne le 26 juin 2010, consulté le 1er juillet 2012.

Seralini Gilles-Eric.- « Les OVM et la recherche : science ou business ? Risques toxiques et environnementaux liés aux plantes transgéniques commercialisées », *Vertigo. La Revue électronique en science de l'environnement*, volume 2, numéro 1, Avril 2001.

Christine Noiville, Nicolas De Sadeleer.- « la gestion des risques écologiques et sanitaires à l'épreuve des chiffres. Le droit entre enjeux scientifiques et politiques », *Revue de droit de l'Union européenne*, numéro 2, 2001.

François de Ravignan.- *La faim, pourquoi ? Un défi toujours d'actualité*, Paris, La découverte, 2009.

BEDE, GRAIN, Inades Formation.- *Les organismes génétiquement modifiés (OGM) en Afrique : comprendre pour mieux agir*, 2006.

Louis-Marc Houdebine.- *OGM. Le vrai et le faux*, Paris, Ed. Le Pommier, 2003,

AREA-ED.- *Impact des organismes génétiquement modifiés sur les agricultures paysannes et participation du public dans le processus de biosécurité et la protection des ressources génétiques*, Ghardaïa, Algérie du 11 au 13 décembre 2004.

GRAIN.- *Les dernières incertitudes pesant sur l'Engagement international : Une vue d'ensemble*, juillet 2001.

GRAIN.- *La bio-piraterie en Afrique*, Aout 2002.

GRAIN.- *La protection des obtentions végétales pour nourrir l'Afrique ?*, janvier 1999.

Devlin Kuyek.- *Les cultures génétiquement modifiées en Afrique et leurs conséquences pour les petits agriculteurs*, octobre 2002.

GRAIN, BEDE, INADES FORMATION.- *Les droits des communautés africaines, face aux Droits de Propriété Intellectuelle (DPI)*, Avril 2006.



Revue Baobab: Numéro 12

Premier semestre 2013

AREAD-ED, GRAIN, INF'OGM.- Participation du public à la biosécurité : information et traçabilité, Alger, Décembre 2003.

COMEST.- Le principe de précaution, Paris, UNESCO 2005.

UA et GIZ, Politique de l'Union Africaine en matière de Biosécurité, 2011, <http://star-www.giz.de/dokumente/bib-2011-0618fr-biosecurite-ua.pdf>. Consulté le 18 avril 2013.